



## MAIRIE

2 Rue du Château  
65700 LAFITOLE  
Tél. 05 62 96 41 47



[mairie.lafitole@wanadoo.fr](mailto:mairie.lafitole@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.lafitole.fr](http://www.lafitole.fr)

# Compte rendu du conseil municipal du Mercredi 12 AVRIL 2023.

Présent.e.s : Mr Guesdon Loïc, Mr Jean Luc Posterle, Mr Christian Capelli, Mme Catherine Schweitzer, Mr Patrick Delfosse, Mme Christelle Cheron, Mme Nathalie Dannfald, Mr Patrice Bacarisse

Absentes Excusées :

Mme Vialade Virginie, Mme Armelle Pruvost, Mme Cécile Artigarrede

Secrétaire de séance : Mme Catherine Schweitzer

Début de séance : 20H05

### 1. Participation de Mr Bodeï Président de la FNACA

Mr le maire et le conseil municipal ont reçu Mr Bodeï président de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, ainsi que deux autres représentants Mr Berdou et Mr Brouzeng-Laourtille.

Cette rencontre porte sur le vieillissement de la représentation des commémorations. Il s'agit d'apporter une solution durable pour les porte-drapeaux lors des cérémonies. Mr Bodeï est venu porter l'idée qu'un adjoint devienne porte-drapeau de façon pérenne. Est désigné Mr Posterle pour ce mandat.

Mr Le maire remercie la venue des représentants de la FNACA et s'engage à porter une réflexion sur cette problématique.

### 2. Délibération pour le budget communal 2023

Mr Le maire expose au conseil municipal le budget communal en vue de son adoption.

Mr le maire rappelle que le niveau d'investissement reste élevé sur la commune et permet à l'équipe municipale de réaliser de nombreux projets pour le bien des habitants.

BUDGET 2023	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés						420 364,61 €
Opérations exercice	188 104,54 €	117 690,34 €	343 327,80 €	283 729,00 €	531 432,34 €	401 419,34 €
Résultat prévu Budget 2023						290 351,61 €

[Tapez un texte]

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
8	0	0

### 3. Délibération pour les taux d'imposition

Mr le maire et l'ensemble du conseil municipal ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition de la commune. Il reste donc au même niveau de 2022.

	2022	2023
Taxe Foncière Bâtie	34.46%	34,46%
Taxe Foncière Non Bâtie	45.07%	45.07%
Taxe d'Habitation	9.56%	9.56%

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
8	0	0

### 4. Délibération pour la fongibilité des crédits

L'assemblée délibérante autorise Mr le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :

7.5% en fonctionnement et 7.5% en investissement (hors dépenses de personnel).

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
8	0	0

### 5. Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face au besoin lié à un accroissement d'activité temporaire.

Mr le Maire propose de signer une convention avec la communauté des communes de 25 heures par an et d'une durée d'un an renouvelable. Cette convention concerne le poste de secrétariat. La formation courte suite au départ de retraite de Mme Laban n'a pas permis à Mme Miqueu de voir l'ensemble des fonctions du poste qui se représente une fois par an. Parfois, la mairie est obligée de faire appel à l'ancienne secrétaire qui vient bénévolement dispenser des conseils. Mr le Maire souhaite clarifier cette situation et l'apport d'un soutien de 25 heures par an sur des thématiques spécifiques (exemple la construction budgétaire) correspond parfaitement au besoin.

Mr Le maire demande au conseil municipal de lui donner pouvoir pour signer cette convention.

[Tapez un texte]

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
8	0	0

## 6. Courrier Collectif habitants.

Un courrier de la part d'un collectif d'habitants en recommandé a été envoyé à la mairie, au syndicat de l'Adour, à la préfecture et à Mr Mournet, député de la circonscription. Ce courrier demande des travaux de protection en vue d'éventuelles crues afin de protéger les habitations et les habitants. Ce courrier a été lu au conseil municipal. Une réponse sera apportée par la mairie qui comprend l'inquiétude de ces riverains et qui se trouve désarmée face à cette problématique car elle n'a pas la compétence réglementaire pour engager des travaux. Une demande de la minoration de la valeur locative cadastrale auprès de la DGFIP a été demandée.

## 7. Actualités

- Mme Marie Ange Garcia a demandé pour des raisons personnelles une rupture conventionnelle sans indemnité avec son employeur, la communauté des communes Adour Madiran. Cette rupture lui a été accordée et prendra effet le 15 juillet 2023. Le Maire et l'ensemble du conseil municipal remercie très chaleureusement Mme Garcia pour son investissement indéfectible sur l'école de Lafitole puis du RPI. Elle a accompagné de nombreuses générations de jeunes enfants avec une grande générosité. L'ensemble du conseil municipal lui souhaite une bonne continuation.
- Le Vendredi 9 Juin à 18 heures, aura lieu exceptionnellement un conseil municipal. Cette date est imposée pour l'organisation de l'élection des délégués en vue des sénatoriales. Cette date ne peut ni être anticipée ni être repoussée. Mr le maire demande au conseil municipal de prendre ces dispositions, il rappelle qu'un prochain conseil aura bien lieu au mois de Mai.
- Une réunion de la commission « agir pour les aînés » est prévue ce mois d'avril. Les représentants de cette commission sont pour rappel, Mr Patrick Delfosse, Mme Armelle Pruvost, Mr Patrice Bacarisse et Mr le maire.
- Les travaux d'insonorisation, d'électricité et de peinture de la salle du conseil auront lieu courant avril.
- L'agent de l'ONF, Martial Grand'homme part à la retraite, une réception sera organisée par l'ensemble des communes avec lesquelles il a travaillé.

Fin de séance : 22h30